

## ANNEXE N°2

### Normes de contrôle phytosanitaire et de pureté variétale.

Tout lot présentant au moment du contrôle des taux de contamination supérieurs à ceux mentionnés dans le tableau suivant sera refusé à la certification.

- Les lots dont la pureté variétale est inférieure aux normes indiquées seront refusés. L'épuration doit être effectuée avant la visite des contrôleurs.

Un lot est constitué de l'ensemble des ceps de la même variété produits sur la même parcelle.

Catégorie	Normes de contrôle phytosanitaire						Pureté variétale
	Court-noué	Enroulement	Marbrure	bois strié	Autres maladies à virus	Phytoplasmes	
Départ	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Prébase	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Base	0%	0%	0%	0%	2%	0%	100%
Certifié	1%	1%	1%	-	3%	1%	95%
Standard	-	-	-	-	-	-	95%